

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENFANCE

**SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À
L'ASSOCIATION GONE ACCUEIL**

Délibération : **09.2014.074**

Transmis en préfecture le :

6 octobre 2014

Séance du : **30 septembre 2014**

Compte-rendu affiché le **7 octobre 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **24 septembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVault (jusqu'au point 2)

Pouvoirs :

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Agnès JAGET

Par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'association Gone Accueil .

Le 26 juin 2014, lors de son assemblée générale extraordinaire, l'association a dû mettre un terme à son activité aux motifs suivants : démission de l'ensemble du bureau et appel à candidature infructueux.

Cette association qui emploie quatre salariés se voit contrainte d'en licencier deux qui ne souhaitent pas poursuivre leur activité au sein de nos services. Afin de leur permettre de verser les indemnités de licenciement et de liquider les dernières dettes de fonctionnement (URSSAF ...), l'association nous a sollicités pour une subvention complémentaire d'un montant de 17 070 euros. Une analyse de leur budget, plus particulièrement de leur trésorerie et fonds propres, a été conduite pour percevoir leurs réels besoins.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

– **APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 17 070 euros à l'association Gone Accueil.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès JAGET ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 3

Le Maire,



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon